



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Compte-rendu du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept mars à dix-huit heures, le BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la maison Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau : 17 mars 2023

Nombre de membres : 11

Nombre de membres présents : (9)

Etaient présents : BOURLIATAUD Isabelle (départ après le point 3) ; COUEGNAS David, FORESTIER Joël ; LAVAUD Henri (départ après le point 3) ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; SAUTOUR Jean-Claude ; RIVET Françoise ; WAMPACH Joe (à partir de 19h)

Etaient excusés (4) : BLANQUET Géraldine ; RAIGNE Philippe ;

Pouvoirs (0) :

Etaient absents (0) :

Secrétaire de séance : MATINAUD Gilles

A l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Information de la société Electricité du Portugal sur un projet agrivoltaïque à Neuvic-Entier
3. Information du SDIS sur la compétence incendie et la gestion de crise
4. CR du 23 janvier 2023
5. Immobilier d'entreprise : dossier « Calliope »
6. Présentation des budgets prévisionnels 2023
7. Affaires diverses

1. Monsieur MATINAUD est désigné secrétaire de séance.

2. Information de la société Electricité du Portugal sur un projet agrivoltaïque à Neuvic-Entier

Madame BAZALGETTE et Monsieur BAILLERGEAU de la société EDPR, filiale de Electricité du Portugal existant en France depuis une vingtaine d'années, sont venus présenter un projet agrivoltaïque localisé à Excidioux, commune de Neuvic-Entier (voir diaporama en PJ).

Après une présentation rapide de l'entreprise, Madame BAZALGETTE fait une présentation du projet porté par Madame JELIER et Monsieur CHANIER. Les études de faisabilité ont débuté en 2020, suite aux difficultés rencontrées par Monsieur CHANIER qui se trouvait dans l'impossibilité de racheter les parts d'exploitation de son oncle parti à la retraite. Ce projet se situe au lieu-dit Les Excidioux sur la commune de Neuvic-Entier, sur des terrains zonés en A et N au PLU. Il produira environ

15 MWh, soit une production équivalente à la consommation d'environ 6300 foyers domestiques (hors chauffage). EDPR est accompagné par 2 bureaux d'études pour les aspects environnement et paysage. Le projet agricole, travaillé avec la chambre d'agriculture 87, repose sur l'installation d'une agricultrice (Madame JELIER) qui élèvera des ovins sous les panneaux (200 individus) et fera du maraichage (pommes de terre). La durée de vie du parc est prévue pour 35 ans.

Le projet initial a été adapté afin de prendre en compte les contraintes environnementales et agricoles du site, ainsi que certaines demandes des riverains. Ainsi, sur une superficie de 18 ha clôturés seulement 6,6 ha seront couverts par les panneaux photovoltaïques (37 %), avec un espacement de 4.6 m entre les rangées de panneaux, de 7 m entre la clôture et l'extrémité de chaque rangée, 1.1 m au plus bas et 2,32 m au plus haut par rapport au sol naturel. Des haies seront mises en place pour éviter la visibilité sur certains secteurs. Le projet évite certaines zones avec une flore et une faune spécifique et des mesures de compensation sur l'impact du projet sur les zones humides ont été proposées. Toutes ces mesures environnementales font l'objet d'une contractualisation entre EDPR et l'agricultrice.

Le permis de construire devrait être déposé en avril 2023 et si tout va bien, le chantier débutera à l'été 2025 et le parc sera mis en service à l'été 2026. Les retombées financières sont estimées à environ 60 000 euros (IFER) partagées entre la commune, le département et la communauté de communes.

Monsieur MATINAUD demande si la poursuite de l'activité de Monsieur CHANIER et l'installation de Madame JELIER sont dépendantes de la mise en place de ce projet. Madame BAZALGETTE répond que le projet d'installation serait financièrement à l'équilibre, selon la chambre d'agriculture, même sans la mise en place du parc de panneaux photovoltaïques.

EDPR a déjà mis en place un projet agrivoltaïque en France et un second devrait être mis en service avant celui de Neuvic-Entier.

Une question porte sur l'impact des panneaux sur la pousse de l'herbe. Monsieur BAILLERGEAU répond que dans le contexte actuel, le retour d'expérience n'est pas suffisant. Les éléments connus à ce jour semblent être une quantité d'herbe produite identique, mais elle subirait moins l'effet des sécheresses, car il y aurait moins d'évapotranspiration sous les panneaux. La qualité serait différente, car les espèces sont dépendantes de l'ombre portée par les panneaux. Des suivis sont à mettre en place pour consolider les données existantes.

Monsieur COUEGNAS demande si pendant la phase travaux, la terre sera complètement remaniée ou non. A priori, non, mais il y aura néanmoins besoin de réensemencer les 18 ha. Une réflexion est aussi en cours sur les amendements nécessaires sous les panneaux. En enfouissement superficiel d'une partie de laine des moutons est à l'étude.

Arrivée de Monsieur WAMPACH.

Monsieur SAUTOUR se pose la question de l'évolution du projet dans le temps, car 35 ans, c'est long. EDPR répond que le démantèlement est prévu dès le départ du projet et que la société sera à l'écoute des habitants sur la durée d'exploitation du parc.

Une question sur la déperdition de la productivité électrique dans le temps est posée. Cette baisse existe, mais elle est faible. Environ 0,8% par an. De plus, il existe un lieu de « réparation » pour les panneaux vieillissants ou abimés en Gironde, afin de pouvoir les réutiliser.

Le parc se situera en surplomb par rapport à la voie ferrée, ainsi il ne devrait pas y avoir de visibilité depuis le train, et notamment en période estivale avec le circuit touristique du train à vapeur qui emprunte cette ligne. De plus, la visibilité est atténuée par la présence d'un cordon d'arbres existants, longeant la voie ferrée. Les élus soulignent que ce cordon n'est pas sur la propriété des porteurs de projet et que rien ne garantit donc que la SNCF ne procède pas un jour à leur élagage. Pourquoi EDPR ne prévoit pas de suite une plantation de haies côté projet ? A ce jour, cela ne leur semble pas nécessaire.

Madame RIVET demande quel est le coût d'investissement du projet et si les panneaux ont besoin d'un entretien. Les personnes présentes n'ont pas la réponse sur le coût du projet, elle sera donc apportée ultérieurement. Concernant l'entretien, un entretien annuel est à réaliser ainsi que sous les panneaux en cas de refus de pâturages de certaines zones par les ovins. Des entretiens ponctuels peuvent également être nécessaires, en cas de chute de grêle par exemple ou de pluie chargée en sable du Sahara.

La question de la rentabilité du projet est également posée et Monsieur FORESTIER indique que cette question a également été posée de longue date par un des riverains qui n'a toujours pas eu de réponse. EDPR répond que certaines données sont sensibles car soumises à la concurrence et ne souhaite donc pas donner ces chiffres.

Monsieur WAMPACH demande s'il faut prévoir des travaux sur nos routes ou des dégradations pour la mise en œuvre de ce parc. EDPR indique que des constats avant/après travaux seront réalisés et que les dégradations éventuelles seront reprises à leur frais. Il n'y a pas d'élargissements à prévoir. Tout est monté sur place.

3. Information du SDIS sur la compétence incendie et la gestion de crise

Les Lieutenants AUBIN et LAPLANCHE sont intervenus pour présenter les démarches de sensibilisation à la gestion de crise que le SDIS 87 propose aux élus et cadres territoriaux.

Les objectifs à atteindre pour ce niveau de sensibilisation sont de trois ordres principaux :

- I. Reconnaître et caractériser les situations de crise ;
- II. Se préparer : du diagnostic au plan communal de sauvegarde (PCS) et/ou plan intercommunal de sauvegarde (PICS) ou bien comment mieux organiser sa collectivité à la première réponse opérationnelle ;
- III. Pérenniser la démarche dans le temps en confortant les enjeux et principes de solidarité et de subsidiarité.

Cette sensibilisation qui se déroule idéalement sur une journée, est une approche pédagogique dite « participative ». En effet, les stagiaires s'immergent dans une crise qu'ils ont eux-mêmes générée et qu'ils doivent réduire. Un doublement de l'exercice, avec permutation des rôles, favorise l'acquisition de compétences au cours de la journée.

L'intérêt des débriefings à chaud post exercice permet également de fixer les principaux objectifs et concepts notionnels à intégrer.

Sur le secteur sud-est, ces sensibilisations ont débuté en 2022 sur le territoire de la CCPV. Pour 2023, l'objectif du Lieutenant AUBIN serait de réaliser 3 journées de sensibilisation sur les territoires des communautés de communes de Noblat, Portes de Vassivière et Briançonnais.

Pour mémoire, la récente loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite "loi MATRAS", conforte le dispositif des plans communaux de sauvegarde (PCS) et plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

Aussi, la loi impose aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'élaborer un plan intercommunal de sauvegarde dès lors qu'au moins une des communes membre est soumise à un PCS. Les communes de Masléon et Neuvic-Entier ont l'obligation de réaliser des PCS en lien avec le risque de rupture du barrage de Vassivière. Un PICS est donc à réaliser également par la CCBC dans les 5 années qui suivent la promulgation de la loi.

Monsieur le GOUFFE propose d'organiser cette journée de sensibilisation à la maison Jane Limousin, avec repas pris en charge par la CCBC. Il faut constituer un groupe de 12 à 18 personnes (20 max) avec au minimum 1 référent par commune. Un mail sera envoyé en ce sens aux communes prochainement.

Monsieur COUEGNAS projette ensuite un diaporama de synthèse (voir PJ) sur la compétence de défense contre l'incendie (DECI) et les implications de l'adoption du règlement départemental d'incendie et de secours en date du 15 novembre 2021 pour les communes, mais aussi, les liens et limites de cette compétence avec la compétence eau potable exercée par la CCBC.

Départ de Madame BOURLIATAUD et Monsieur LAVAUD à 20h55.

Monsieur DIDIERRE indique que la commune de La Croisille a commandé une prestation à l'entreprise DESAUTEL pour un contrôle des débits et pressions des poteaux incendies. Monsieur FORESTIER indique qu'il demande à la SAUR de réaliser cette prestation sur la commune de Neuvic-Entier. Monsieur LE GOUFFE propose aux communes de mutualiser ce contrôle technique au niveau de la CCBC qui pourrait établir un cahier des charges et faire une consultation pour l'ensemble des communes.

Les élus s'inquiètent des conséquences de ces contrôles, auparavant réalisés par le SDIS mais qui ne donnaient pas forcément lieu à des rapports. En effet, même si les critères de conformité ont évolué, il est possible que nombre de points incendie ne répondent pas aux normes de débit et/ou pression à cause de réseaux de diamètres trop petits ou de réservoirs de capacités trop faibles. Même si le règlement et les textes indiquent clairement que les réseaux sont conçus pour leur objectif propre qui est l'alimentation en eau potable et que la DECI n'est qu'un objectif complémentaire, ces non-conformités seront écrites dans des rapports transmis aux communes et au SDIS. N'existe-t-il pas un risque que des particuliers victimes d'incendie se retournent ensuite vers les communes ? comment concilier les contraintes de la DECI et celles de l'eau potable ? quel partage éventuel des responsabilités en cas de non-conformité entre la CCBC et les communes ? un débat s'installe autour de ces questions et d'un transfert éventuel de la compétence ainsi que de son financement. En effet, cette compétence ne doit pas être financée par les factures d'eau potable mais pas l'impôt.

Le débat s'engage ensuite sur le sujet de la réfection des routes et des mises à niveau des bouches à clés et tampons d'assainissement.

4- Adoption du compte-rendu de la séance 23 janvier 2023

Le compte rendu du 23 janvier est adopté à l'unanimité.

5. Immobilier d'entreprise : dossier « CALLIOPE »

Par mail du 28 février 2023, Madame VERGNE, gérante de l'institut CALLIOPE à Linards, informe la CCBC qu'elle renonce à la demande de subvention à l'immobilier d'entreprise. En effet, n'étant pas en mesure de produire certains justificatifs de paiement, son dossier n'était pas éligible auprès du département et par voie de conséquence, la CCBC ne peut pas lui attribuer le montant de 4 283 € accordée par délibération 2021-801 du 6 septembre 2021.

N°2023-21 : SUBVENTION ENTREPRISE « CALLIOPE »

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **MODIFIE la délibération 2021-81 du 6 septembre 2021 comme suit :**
« le bureau communautaire, à l'unanimité, décide :
- **D'OCTROYER une subvention d'investissement, sous réserve de présentation des factures acquittées d'un montant de 5 861 € pour le projet de mobilier productif ;**
- **DE DIRE que ces sommes sont inscrites au budget de la collectivité ;**
- **D'AUTORISER M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et notamment la convention de partenariat indiquant les obligations de l'entreprise. »**

6. Présentation des budgets prévisionnels 2023

Madame RIVET, Vice-Présidente aux finances présente les budgets prévisionnels 2023 (voir diaporama en PJ).

Ces projets de budgets prévisionnels n'appellent pas de remarques particulières des élus présents.

Monsieur LE GOUFFE remercie Madame RIVET et les services qui ont consenti beaucoup d'efforts en 2022 pour arriver à ces bons résultats de reports. L'année 2023 s'annonce plus sereine pour envisager le montage de nouveaux projets.

7. Affaires diverses : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance

Gilles MATINAUD